

SINISTRE

DÉGÂT DES EAUX



# UN DÉGÂT DES EAUX,

## C'EST QUOI ?

Il concerne tout dommage issu d'un écoulement d'eau accidentel :



- **Une fuite sur un appareil à eau :**  
robinet, machine à laver, chauffe-eau



- **Une rupture ou un débordement**  
sur une canalisation ou une évacuation



- **Une infiltration d'eau :**  
par les fenêtres, murs, plafonds, toiture, terrasse et balcon (joint d'étanchéité défaillant...)

### S'assurer est obligatoire

L'assurance habitation est obligatoire. Elle couvre la prise en charge de vos biens personnels endommagés (y compris certains embellissements que vous auriez réalisés dans votre logement) et des éventuels dommages subis chez vos voisins de votre fait.

Si vous n'étiez pas assuré au moment du sinistre, **hsf** a mis en place une assurance pour votre compte, qui couvre exclusivement les dommages subis par les autres locataires ou par **hsf**, provoqués par un dégât des eaux dont vous seriez responsable. Cette assurance ne couvre ni vos biens personnels ni vos propres dommages.

# DÉCLARER

Que vous soyez responsable ou non, vous devez, **DANS LES 5 JOURS** :

- 1) **Contacter votre assureur**
- 2) **Remplir un constat amiable dégâts des eaux**
- 3) **L'adresser à votre assureur**
- 4) **Transmettre une copie à votre agence ou la déposer sur votre espace locataire.**

A photograph of the official 'CONSTAT AMIABLE DÉGÂT DES EAUX' form. The form is white with blue and red sections. It contains various fields for recording details of a water damage incident, including dates, locations, and descriptions of damage. The title 'CONSTAT AMIABLE DÉGÂT DES EAUX' is prominently displayed at the top.

Le constat doit indiquer tous les détails sur les circonstances du sinistre et la description précise des dommages.

Le constat doit être complété **par vos voisins**, s'ils sont également impactés, **et par hsf**.

**Vous pouvez télécharger ce constat sur votre espace locataire ou le récupérer directement auprès de l'accueil ou de votre gardien.**

# MODE D'EMPLOI

Ce document en 3 exemplaires doit être envoyé à votre assureur et à hsf (vous gardez un exemplaire)

Indiquez la date du sinistre ou la date de constatation du sinistre si vous étiez absent

Ajouter aussi votre n° de local principal (visible sur votre avis d'échéance)

Si vous cochez OUI : citez les pièces / murs / le nombre de m<sup>2</sup> abimés

Exemplaire pour A  
destiné à son assureur

Date du dégat  
des eaux

## CONSTAT AMIAB

ne complète du lieu de

d'une maison par

moins de 10 ans ;  du

du garant

L'immeuble a-t-il été con

### LES PARTIES CONCERN

A

Nom et Prénom

Adresse

Stat. Etage

Mari

Tél.

Assureur

Contrat n°

Sinistre n°

Agent/courtier

Tél.

Adresse assureur / agent / courtier

S'agit-il d'un local à usage d'habitation ?  oui  non

La résiliation du bail a-t-elle été demandée ?  oui  non

S'agit-il d'une location meublée ou saisonnière ?  oui  non

Locataire ou occupant non propriétaire

Nom et coordonnées du propriétaire

ou du gérant de votre logement

Vous êtes

Propriétaire/Copropriétaire :

occupant  non occupant

Syndic  Gérant de l'immeuble

Avez-vous subi des dommages ?  oui  non

### CAUSE

Une recherche de fuite a été effectuée par un artisan ou un

La cause est identifiée :  oui  non / La cause

L'origine du dégat des eaux est située chez :  A  B

Il s'agit de :  poche /  ou les cages :

Fuite sur canalisation, plomberie : commune  privée

Fuite ou débordement d'appareil à effet d'eau vivier, évier

Infiltrations par :  toiture  terrasse  façade

Gel

Autre cause :  autres ?

Un entrepreneur, un installateur ou un vendeur vous paraît

Si oui, nom et coordonnées :

Fait à :

Le : / /

# LE DÉGÂT DES EAUX

Propriétaire

d'un immeuble en copropriété  d'un immeuble local  
 non

Tel. \_\_\_\_\_

Informations par le Dégât des Eaux

**B**

Nom et Prénom

Adresse

Msi

Assureur

Nom et Prénom

Adresse

Bât. \_\_\_\_\_

Mail

Tel. \_\_\_\_\_

Assureur

Contrat n°

Sinistre n°

Agent/courtier

Tel. \_\_\_\_\_

Adresse assureur / agent / courtier

Avez-vous subi des dommages ?

## DU DÉGÂT DES EAUX

Entreprise :  non  oui, par qui :

est-elle réparée ?  oui  non

allégers **préciser** :

le /  alimentation  évacuation /  accessible  non accessible

(bo, machine à laver, chaudière, chauffage, ...)

fenêtre ou porte fenêtre  joint d'étanchéité (installation sanitaire ou carrelage)

être à l'origine du sinistre :  non  oui (**préciser pourquoi**) :

**A** Signature

**B** Signature



Partie à remplir par la personne qui a provoqué ou subi le sinistre (voisin ou hsf)

Nom de votre agence : renseigner hsf ou RIVPJA selon le logo de votre avis d'échéance  
Adresse : 7-9 rue de Domremy 75013 Paris

AXA

10806669204

DIOT SIACI IMMOBILIER  
39 Rue Mstislav Rostropovitch  
75815 Paris Cedex 17

Signature de votre voisin ou tampon du gardien (selon l'origine du sinistre)

# ENSUITE...

**Vous devez pouvoir justifier des dommages subis. Pour cela :**

- **Prenez les dégâts en photo**
- **Rassemblez vos factures si vous les avez conservées**
- **Ne jetez rien**
- **Ne procédez à aucune remise en état avant le passage de l'expert ou l'accord préalable de votre assureur**



■ **Selon le montant des dommages**, l'assurance peut vous indemniser directement dans la limite des garanties prévues dans votre contrat. Dans ce cas, vous devez nous en informer et réaliser ou commander vous-même les travaux.

■ **Pour des dommages plus importants**, les assureurs pourront mandater un expert. Vous devrez être présent lors du rendez-vous. L'expertise permettra de déterminer les travaux à votre charge (ainsi que l'éventuelle nécessité de déplacer vos meubles ou de vous reloger pour réaliser les travaux), pour lesquels vous serez indemnisé, et ceux à la charge de hsf.

**En tout état de cause, ces travaux ne seront réalisés qu'une fois les surfaces endommagées totalement sèches, ce qui peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois.**

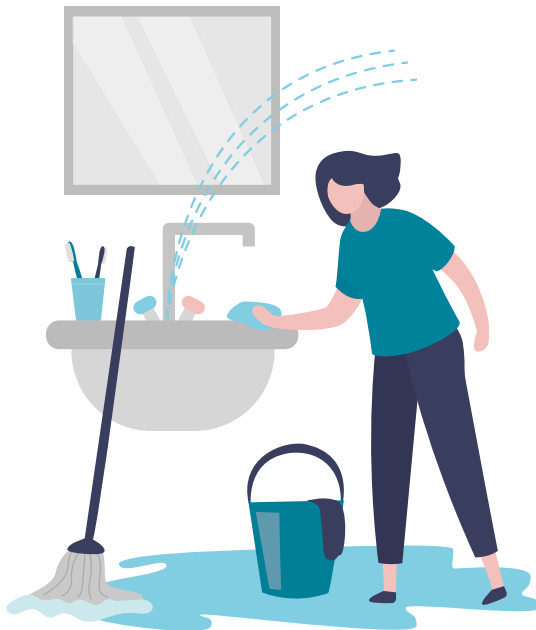
# GÉRER

## Les bons réflexes IMMÉDIATEMENT :

- **Stoppez la fuite** en fermant le robinet d'arrêt (ou celui de votre voisin si l'écoulement provient de chez lui).
- **Epongez** et laissez sécher.
- **Protégez vos effets personnels** si possible.

# INFORMER

- **Vos voisins** s'ils sont susceptibles d'être impactés ou si l'origine du sinistre provient de chez eux.
- **Le gardien, l'accueil ou Urgenc'immo** (selon le jour et l'heure) pour qu'ils mandatent un prestataire, qui interviendra pour réparer la cause du dégât des eaux, si elle trouve son origine dans les parties communes.



# NUMÉROS UTILES

## → L'accueil locataire

**01 56 61 58 58**

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30\*  
(\*17h00 le vendredi).

## → Urgenc'immo

**01 57 27 00 27**

En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture des bureaux ou de la loge. En semaine à partir de 17h jusqu'à 8h30 le lendemain, ainsi que toute la journée les samedis, dimanches et jours fériés.

## → Assurance VYV

**01 70 32 19 32**

**vyv-conseil.fr**

VYV Conseil a été sélectionné par la Ville de Paris pour proposer une assurance habitation aux locataires parisiens à des tarifs avantageux en fonction de leurs revenus, renseignez-vous !

Renseignez-vous  
en flashant  
ce QR-code

